Bulletin d'informations municipales de Quincey
N° 50 Novembre 2020

L'ÉCHO DU FRAIS-PUITS

La rue du Mont prolongée, «le p'ti Ch'min»
Photo : Gilles Gardiennet

INFOS PRATIQUES

HORAIRES DE MAIRIE
Lundi, mardi : 8 h à 11h30 et 13h30 à 17 h
mercredi, : 8 h à 11 h 30
Jeudi : 8 h à 11h30 et 13h30 à 18 h
Vendredi : 8 h à 12h30 et 13h30 à 16 h

Permanences du Maire :
Mardi & samedi de 10h à 11h30

Permanences des élus :
Samedi de 10h à 11h30 sur rendez-vous

Tél. **03 84 75 10 96** - Fax 03 84 75 31 53 - Mail : quincey@vesoul.fr

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT :
La demande s'effectue dans l'une des mairies de Haute-Saône équipées de bornes biométriques (VESOUL et NOIDANS-LES-VESOUL étant les plus proches de Quincey)
Il est possible de saisir une pré-demande sur Internet : *http//predemande-cni.ants.gouv.fr*

CARTE GRISE - PERMIS DE CONDUIRE : *http://www.demarches.interieur.gouv.fr*

Connaître vos droits, effectuer vos démarches sur le site officiel de l'administration française : *https://www.service-public.fr - Facebook : quincey*

PRESSE
Est Républicain : Jacques ANDRIEU - 06 83 59 05 05 - andrieujacques@sfr.fr
Presse de Vesoul : Philippe COMBROUSSE - 03 84 97 32 32 - pcombrousse@lapressedevesoul.com
Site internet : www.quincey.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

QUINCEY : 03 84 75 43 05 - PUSEY : 03 84 76 02 11

Horaires d'hiver : du 1er novembre au 28 février
PUSEY : du lundi au samedi de 8h30 à 12h et 14h00 à 17h
QUINCEY : du mardi au samedi de 8h30 à 12h et 14h00 à 16h30

Pour tout renseignement, le service collecte est à votre disposition au : 03 84 68 45 17 ou 03 84 75 78 58

ÉTAT CIVIL

Nos voeux de bonheur aux heureux mariés :
- Alexandrine CATHERINE et Luc LEHMANN, le 15 août 2020
- Adeline PAQUIERS et Arnaud EUVRARD, le 19 septembre 2020
- Marion WOAYE-HUNE et Pascal RIOS, le 17 octobre 2020

Félicitations aux heureux parents de :
- Emin ONLUTURK, né le 6 janvier 2020
- Elie SABATINO, né le 19 janvier 2020
- Mathys TURAN, né le 2 février 2020
- Jules BAILLIEU, né le 20 février 2020
- Lyna BRAGA, née le 1er mars 2020
- Lucie MOLLE, née le 8 avril 2020
- Pablo DERIOT, né le 9 mai 2020
- Eva PRETOT, née le 9 juin 2020
- Chloé BILLET, née le 22 juin 2020
- Hailey LEPAGE, née le 21 août 2020
- Jade MELOT, née le 28 septembre 2020
- Youssef HAMZA, né le 8 octobre 2020
- Diane PERRIN, née le 20 octobre 2020
- Leyna LOUNIS née le 26 octobre 2020

Sincères condoléances à la famille de :
- Ernest BINDA, décédé le 8 janvier 2020
- Henri TISSOT, décédé le 24 janvier 2020
- Raymonde ZANETTI, née VEJUX, décédée le 1er février 2020
- Louis BOURGOGNE, décédé le 1er mars 2020
- Christian MONNEY, décédé le 21 mars 2020
- Monique PIZARD, née CAILLET, décédée le 6 avril 2020
- Claude PFLEGHAAR, décédé le 28 juin 2020
- Daniel GUSTAVE, décédé le 20 octobre 2020
- Robert JUY, décédé le 24 octobre 2020
- Jacqueline STRUCK, née Pelletier, décédée le 22 novembre 2020.

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis. Un nouveau virus a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Le printemps a été aussi le moment du renouvellement des conseils municipaux, à Quincey comme dans toute la France.

Je remercie l'équipe municipale sortante qui, pourtant en attente de l'installation des nouveaux élus pendant deux mois, s'est mobilisée quotidiennement au service de la commune à l'écoute de chacun d'entre vous et a notamment distribué des masques à tous les habitants, à domicile.

Le 15 mars dernier, vous avez élu 15 conseillers municipaux dont près de la moitié d'entre eux vont exercer un mandat municipal pour la première fois. Au nom de tous mes collègues élus, je tiens à vous remercier sincèrement pour la confiance ainsi témoignée.

Mes remerciements s'adressent également :

• à tous les enseignants, les personnels de la Fédération des Œuvres Laïques et communaux qui ont œuvré avec beaucoup de dévouement pour assurer le fonctionnement des écoles maternelle et élémentaire et des services municipaux pendant les périodes de confinement national.

• à la Communauté d'Agglomération de Vesoul pour la fourniture de masques à tous les habitants, en complément de ceux commandés directement par la commune.

L'installation de la nouvelle équipe municipale n'a pu avoir lieu que le 28 mai, après la fin du confinement. Celle-ci s'est rapidement mise au travail avec la création de six commissions dont vous trouverez le détail dans la deuxième partie de ce document dans la rubrique « les échos du conseil municipal » et l'élaboration du budget 2020 voté le 7 juillet. Elle a à cœur d'être à votre service et de travailler pour l'intérêt collectif.

Malheureusement en raison de la pandémie, la Maison du Temps Libre est fermée jusqu'à nouvel ordre. Les associations sont très impactées, et les manifestations projetées cet automne ont été annulées.

La cérémonie du 11 novembre a eu lieu en petit comité, la traditionnelle galette de début janvier est annulée. Par contre, le colis des aînés, sera distribué par les élus municipaux et du CCAS, dès la mi-décembre.

Le site internet communal et la page Facebook sont mis à jour très régulièrement pour vous offrir les renseignements utiles relatifs à la vie du village et je vous invite à aller les consulter.

Dans ce nouveau bulletin, vous retrouverez la synthèse des différentes informations communales depuis la publication du précédent numéro diffusé en 2019.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2021.

Très cordialement.
Le maire
Bruno BIDOYEN

ÉLECTIONS MUNICIPALES
DU 15 MARS 2020

Les élections municipales se sont déroulées dans des conditions particulières, dans le respect des impératifs sanitaires.

Gants obligatoires pour les membres du bureau de vote. Le masque n'était pas encore préconisé le 15 mars.

Respect des distances barrières et sens de circulation.

Désinfection des isoloirs par Franck Jacquot, responsable des services techniques.

Conformément aux directives nationales, l'élection du nouveau maire et de ses adjoints s'est déroulée le 28 mai 2020 à la Maison du Temps Libre.

Remise de la clé de la mairie par François Baptizet, maire sortant, à Bruno Bidoyen, nouvellement élu.

Le nouveau conseil municipal au complet.

VIDE-GRENIERS DU DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2020

Le vide-greniers organisé par l'A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée) de Quincey, le 6 septembre 2020 a réuni plus de 110 exposants.

En raison des dispositions sanitaires liées à la pandémie, toutes les demandes de location d'emplacement n'ont pu obtenir une réponse positive et les organisateurs le regrettent vivement.

Lors de cette manifestation, le succès a été au rendez-vous. Le beau temps était de la partie et de très nombreux visiteurs ont répondu présents, chacun respectant « les gestes barrières ».

Comme les autres années, les services techniques de la commune ont apporté leur concours pour l'organisation de l'événement.

Un rendez-vous est donné l'année prochaine, dimanche 5 septembre 2021 pour une nouvelle édition.

RENTRÉE SCOLAIRE 2020

C'est dans un contexte particulier que cette rentrée scolaire a eu lieu. L'équipe enseignante, a du mettre en place un nouveau protocole sanitaire afin d'accueillir, dans les meilleures conditions possibles, les élèves du groupe scolaire.

Les horaires ont été aménagés afin de réduire le brassage des enfants dans les locaux et d'éviter les attroupements devant l'école.

Cette rentrée est aussi l'occasion d'accueillir deux nouveaux collègues, madame Gaëlle GIBOULOT enseignante en CM1 et monsieur Rémi WEISSENBACHER enseignant en maternelle dans la classe des MS/GS. Wissam N'KHASSI, accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), a rejoint l'équipe éducative. Son rôle est d'accompagner les élèves en difficulté au quotidien dans la classe.

Monsieur VAUFREY, directeur de l'école, absent en ce début d'année, a été remplacé par Madame PICOT à la direction et par Monsieur OUDOT dans sa classe.

Pendant les grandes vacances de nouveaux travaux ont été effectués dans les locaux du groupe scolaire. Deux classes du primaire ont été repeintes et les sols de quatre classes ont été changés. La classe de madame PICOT a été dotée d'un VPI (vidéo projecteur interactif), c'est le troisième installé dans l'école.

QUINCEY Éducation

L'équipe pédagogique de l'école est au complet

De gauche à droite : Rémi Weissenbacher, Wissam N'Khassi et Gaëlle Giboulot viennent de rejoindre le groupe scolaire de Quincey. Photo ER

Gaëlle Giboulot, Rémi Weissenbacher et Wissam N'khassi ont rejoint les enseignants de l'école de Quincey. Gaëlle Giboulot enseigne aux CM1. Elle était en poste à Scey-sur-Saône. Rémi Weissenbacher, lui, intervenait à la maternelle du Montmarin et à l'école Longeville à Échenoz-la-Méline. Il prend en charge la moyenne et grande section. Wissam N'Khassi accompagne les élèves en situation de handicap. Elle était en poste au collège Jean-Macé à Vesoul.

Est Républicain du 9 septembre 2020.

Un troisième projecteur interactif à été installé.

Deux classes de primaire ont été repeintes et les sols de 4 classes ont été remplacés.

ACTIVITÉS DU PÉRISCOLAIRE

Eté 2020

Cet été, en raison du contexte inédit, le fonctionnement de l'accueil de loisirs éducatifs a été impacté et il a fallu se montrer innovant.

En effet, il a fallu trouver un juste équilibre entre le respect du protocole sanitaire et l'ambiance détendue synonyme de vacances, les moments partagés qui créent les inoubliables souvenirs de vacances.

L'accueil de loisirs a ouvert du lundi 6/07 au vendredi 31/07/2020. En accord avec la commune nous avons mis en place une nouvelle organisation : 2 groupes sont restés dans les locaux de l'accueil de loisirs éducatifs et le groupe des grands dans la salle de motricité de l'école. Tout ceci pour éviter de brasser au maximum les enfants.

Aucune sortie, aucun séjour avec hébergement n'a été proposé, mais l'équipe a fait en sorte de proposer un programme d'activités variées et originales et un pique-nique était organisé une fois par semaine aux alentours du centre. Les enfants étaient heureux de pouvoir partager ce moment ensemble.

Rentrée de Septembre

L'accueil de loisirs éducatifs, géré par la FOL 70, a repris son fonctionnement depuis le 01/09/20.

Ouverture le matin à partir de 7h30, accueil des enfants durant le temps de midi et accueil du soir jusqu'à 18h30. Des activités éducatives et ateliers à thème sont proposés.

Il fonctionne également tous les mercredis de 7h30 à 18h30. Ateliers pédagogiques proposés par période de 6 à 8 semaines sur la culture, la citoyenneté, le sport, l'art…

Pour tout renseignement,
vous pouvez nous contacter au
03/84/75/20/47
ou par mail
periscolairedequincey@orange.fr.

Voici les membres de l'équipe représentés par Tissia.

Vacances scolaires

La convention de mutualisation de fonctionnement entre les communes de Quincey et Noidans-lès-Vesoul aux vacances scolaires a été renouvelée pour l'année scolaire 2020/2021. Notre accueil de loisirs éducatifs fonctionne en alternance avec celui de Noidans-lès-Vesoul.

Vacances d'octobre

L'accueil de loisirs a ouvert du lundi 19/10 au vendredi 23/10/20. Une quarantaine d'enfants a été accueilli chaque jour.

Mise en place d'un programme d'activités variées avec comme thème « Les mondes imaginaires ». Ce thème a permis de favoriser l'imagination des enfants et les accompagner vers la découverte du monde imaginaire en utilisant divers supports : les monstres, les doudous, les fées, les trolls…

TRAVAUX CHEMIN DE LA DEMIE

Fin juillet l'entreprise Colas a réalisé des travaux Chemin de la Demie, pose de bordures de trottoirs et goudronnage de la chaussée.

Les employés communaux ont effectué la finition des trottoirs.

Le montant total des travaux, basé sur le devis présenté par la société Colas, s'élève à 37 121.30 € HT (44 545.56 € TTC), dont 9 440.00 € HT (11 328.00 € TTC) consacrés à la réfection des bordures de trottoirs.

TRAVAUX À L'ÉCOLE

RÉFECTION DES SOLS

Les sols de 4 classes du groupe scolaire de la commune étaient revêtus de dalles plastiques contenant de l'amiante. Depuis plusieurs mois des fissures apparaissaient et des plaques se décollaient. Il a été décidé de procéder à des travaux de réfection des sols. Courant juillet la Société Vésulienne du bâtiment a réalisé la pose de revêtement spécial sur les sols existants pour un coût de 15 721.85 € HT. Ces travaux ont été subventionné à hauteur de 10 219.20 € HT, se décomposant comme suit :

- 4 716.55 € HT (Conseil départemental)
- 5 502.65 € HT (État)

POSE DE GRILLAGE

Une clôture grillagée anti-intrusion a été posée autour de la cour de l'école par les employés municipaux afin de la sécuriser. Le montant des travaux s'élève à 2 095.98 € HT, (ces travaux seront partiellement subventionnés par l'état).

INFOS DE L'ASSOCIATION À TOUS LOISIRS

Une seule manifestation a eu lieu en cette année difficile.
le 8 Février : «Puces des Couturières» : Cette année encore la salle était comble. De nombreux exposants ont répondu présents et le public était lui aussi au rendez vous.

Malheureusement, toutes les autres activités prévues ont dû être annulées pour raison sanitaire y compris le vide-greniers début juin.

Espérant une meilleure année 2021, nous prévoyons :
- les puces des couturières
- le vide greniers
- une sortie vélo
- une randonnée nocturne
- un rallye voiture
- un marché des créateurs
- une sortie Noël ....

Le bureau se compose de 5 personnes :
Maryse PHILIPPOT - Présidente
Patrick BUFFARD - Trésorier
Isabelle PROCUREUR - Trésorière Adjointe
Michel ROBLIN - Secrétaire
Anne-Lise DRIEGE - Membre

UNE RUE EN HOMMAGE À SYLVAIN REDOUTEY

Dimanche 12 juillet, un an jour pour jour après la disparition de Sylvain REDOUTEY, plongeur spéléologue, dans la cavité de la Mescla à Mallaussène, au nord de Nice, la commune de Quincey a inauguré une rue à son nom, en présence de ses proches et de nombreux élus et personnalités du département.

L'idée de cet hommage revient au Comité départemental de spéléologie de Haute-Saône et à sa présidente Véronique Olivier, sur proposition de Daniel Sassi.

Spéléonaute d'envergure, les explorations souterraines privilégiées de Sylvain REDOUTEY étaient le réseau hydrologique du Frais Puits sur le territoire de Quincey et la Font de Champdamoy. Ses nombreuses plongées ont contribué à l'amélioration de la connaissance de ce réseau, principale ressource en eau de l'Agglomération vésulienne.

La seconde partie de la rue de Nonchetille, qui mène à l'usine de captage et de traitement s'est naturellement imposée pour devenir la rue Sylvain REDOUTEY.

La cérémonie s'est poursuivie au Frais Puits dans l'intimité familiale avec la pose d'une plaque en mémoire de cet explorateur du monde souterrain.

RÉGLEMENTATION SUR LES DÉCHETS,

Une grande partie du territoire de la commune de Quincey est situé en zone de protection de la Source de la Font de Champdamoy et de son bassin.

La Font de Champdamoy constitue la principale source d'alimentation en eau potable de la ville de Vesoul et des communes voisines. Le captage alimente actuellement près de 30 000 habitants de l'agglomération Vésulienne.

Pour des raisons sanitaires, il est donc impératif de sauvegarder la qualité de cette ressource, c'est pourquoi la municipalité est particulièrement vigilante en ce qui concerne notamment les dépôts de déchets sauvages et le brûlage des déchets verts.

Quelles sont les infractions ?

- Les dépôts sauvages résultent d'actes d'incivisme. La commune de Quincey en est malheureusement trop souvent la victime.

- Dans le cas de déchets ménagers ou assimilés, leur abandon sur la voie publique constitue un manquement punissable uniquement au titre du non-respect des conditions de collecte fixées par la collectivité.

- Dans tous les autres cas, abandon sur un terrain ou sur la voie publique de déchets non assimilés à des déchets issus des ménages. Le manquement est punissable au titre de la collecte mais également au titre de la gestion qui doit être réalisée dans des installations autorisées à cet effet.

- Lorsqu'il est constaté un dépôt sauvage, dont l'auteur est connu, le maire peut faire usage de ses pouvoirs de police tant sur le plan pénal qu'administratif.
Par délibération en date du 17 septembre 2015, le conseil municipal de Quincey, à l'unanimité a décidé d'instaurer une amende forfaitaire de 150 euros pour l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des lieux, lorsque les auteurs de ces incivilités sont identifiés.
Par ailleurs, lors d'une réunion destinée aux nouveaux élus, le 21 septembre dernier, présidée par Madame la Préfète, Monsieur le Procureur de la République a déclaré aux maires présents qu'il ordonnera le paiement d'une amende de 500 euros à toute personne coupable d'un dépôt sauvage si celle-ci est connue.

- Dans le cas de brûlage de déchets à l'air libre, le maire a la possibilité de sanctionner en matière administrative au titre de l'article L 541-3 comme gestion incorrecte des déchets. En matière de police pénale les infractions du Code de l'Environnement s'appliquent également à ce cas de figure (circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts).

LES ANCIENS COMBATTANTS DE QUINCEY

Assemblée Générale de la section des Anciens Combattants de Quincey du 23 septembre 2020.

C'est par une minute de silence en mémoire de M. Christian MONNEY, ancien président de la section des anciens combattants et M. Ernest BINDA, porte-drapeau, camarades disparus depuis peu, que M. Maurice CAIROLA, président de l'assemblée, en présence de M. Bruno BIDOYEN, maire de la commune, a ouvert l'assemblée générale 2020 de la section des anciens combattants de Quincey. Cette réunion s'est tenue dans une salle du restaurant du lac à Vaivre et Montoille tout en respectant les normes sanitaires de la covid 19.

Dans son rapport moral, le président a remercié les membres et les sympathisants venus assister en nombre à cette assemblée générale, montrant ainsi l'intérêt qu'ils portent au monde des Anciens Combattants. Il a également remercié les membres du Bureau, fidèles aux réunions, les veuves qui répondent toujours présent, les trois porte-drapeaux, toujours en tenues impeccables, qui participent, quel que soit le temps, à toutes les cérémonies. Enfin, il a également adressé un grand merci à la municipalité et à son maire qui leur apportent tout au long de l'année leur soutien.

Ouverture de la séance

Les 2/3 étant requis, 19 présents et 9 procurations.

- Trois membres du bureau ont été réélus : M. Maurice CAIROLA, M^me^ Claudine MATHIEU, M. Paul MEAU.
- M. François BAPTIZET, nouvellement élu, remercie les membres présents pour la confiance qu'ils lui témoignent.
- **Élection du Président** : M Maurice CAIROLA.
- **Élection du Vice-Président** : M. François BAPTIZET.
- M^me^ Claudine MATHIEU reste trésorière.
- En l'absence de volontaire pour le poste de secrétaire, le président et le vice-président assureront le secrétariat.
- M. John BATISSE, porte drapeau, M. Paul MEAU, porte drapeau suppléant, M. Guillaume BATISSE, jeune porte drapeau ont été élus.

Précisons que tous ont été élus à l'unanimité.

M^me^ Claudine MATHIEU, trésorière présente et commente le budget d'une façon précise et détaillée, lequel avait été jugé conforme par les commissaires aux comptes, messieurs Michel RIVIERE et Roland BOURGEOIS. Quitus lui est donc donné avec les félicitations de l'assemblée pour son travail.

Les différentes questions soulevées ayant eu réponses, le président lève la séance après avoir donné la parole à Monsieur le maire, qui, en termes bienveillants, a fait part de la reconduction à notre section d'une prochaine subvention communale.

HOMMAGES

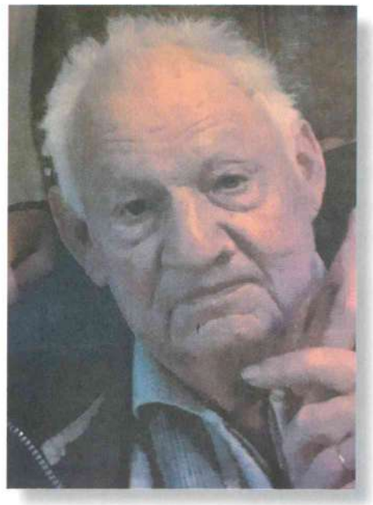

Monsieur Christian MONNEY, Président de la Section des Anciens combattants de Quincey, s'est éteint à l'hôpital de Vesoul à l'âge de 85 ans.

Il est né le 2 juillet 1935 à Chaumont au foyer de Albert et Madeleine et a un frère, Jean, de 5 ans son aîné.

En 1953, il est affecté à la perception de Villersexel en tant qu'agent du Trésor où il restera jusqu'en 1956, étant appelé le 1er mars sous les drapeaux au 4ème Zouave de Tunis. Il est de retour en France en 1958. En tant que sergent au 4ème régiment de zouaves, il reçoit plusieurs distinctions.

De retour à la vie civile, il fonde un foyer avec Louise GUILBERT, qu'il eut le chagrin de perdre en mai 2018. À son retour d'Afrique du Nord, il reprend ses fonctions au Trésor Public, tout d'abord à Lavoncourt et poursuit sa carrière en tant que percepteur à Montbozon, Conflans-sur-Lanterne, Saint-Loup-sur-Semouse, Saulx, pour terminer sa carrière à Échenoz-la-Méline.

En 2014, il devient Président de la section des Anciens Combattants de Quincey. Très impliqué dans la vie locale, il sait fédérer autour de lui, les bonnes volontés.

La municipalité de Quincey renouvelle ses condoléances à ses trois enfants Isabelle, Valérie et Laurent ainsi qu'à ses sept petits-enfants et ses quatre arrières-petits-enfants.

Monsieur Ernest BINDA, membre du bureau directeur et porte-drapeau suppléant de la Section des Anciens Combattants de notre commune depuis de nombreuses années est décédé brutalement à son domicile de Quincey, le lundi 9 janvier à l'aube de ses 79 ans.

Né à Cassano Valcuvia, petite localité italienne, troisième d'une fratrie de quatre enfants, il arrive en France en 1952, son père étant venu y exercer la profession de maçon.

Ayant obtenu la nationalité française, il est appelé sous les drapeaux, le 2 janvier 1961. Son parcours militaire lui vaut l'obtention de plusieurs décorations.

De retour à la vie civile, il intègre l'entreprise de maçonnerie Binda, avant de servir à la Trésorerie Générale de Vesoul en tant qu'agent de service. Grand fervent de chasse, il aime arpenter le territoire de Quincey et se plait également à sillonner le Chemin Vert en compagnie de son fidèle compagnon à quatre pattes, Nelson.

A Huguette son épouse qui fut conseillère municipale, à son fils Éric, boulanger de notre commune, à Patricia sa fille, ainsi qu'à ses petits-enfants et à toute la famille, la municipalité renouvelle ses condoléances.

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2020

Recueillement au monument aux morts en comité très restreint, vu les dispositions en vigueur.

CÉRÉMONIE DU 18 JUIN 2020

Dépôt de gerbe par M. Cairola, président des Anciens Combattants et M. Bidoyen, maire de Quincey.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2020

C'est sans la participation habituelle de la population du village et de celle des enfants de l'école, qui viennent tous les ans, accompagnés de leurs enseignants, que s'est déroulée la cérémonie de l'armistice du 11 novembre 1918.

Bloc-notes

NOCES DE DIAMANT

Francine et Georges POPULUS ont fêté leurs 60 ans de mariage à l'église de Quincey. M^me^ Véronique Batisse 1^ère^ adjointe et M.Bruno Bidoyen maire de Quincey leur ont remis un bouquet de fleurs et le livre de Daniel Sassi et Gilles Gardiennet, «*Quincey au fil du temps*».

Tous nos vœux de bonheur.

DISTRIBUTION DE MASQUES

Grâce à l'appui de la communauté d'agglomération de Vesoul, le maire, les adjoints, et les employés du service technique de la commune se sont mobilisés pour préparer et distribuer 2 masques par personne dans les boîtes aux lettres aux habitants de Quincey (soit 3600 masques).

TELETHON 2020

Trop fort ! Tel est le mot d'ordre du téléthon 2020 en écho à la force des familles qui se battent contre la maladie, à celle des chercheurs qui ont transformé les gènes en médicaments et celles des bénévoles, des donateurs et des partenaires qui s'activent pour faire avancer la recherche.

Cette année Quincey se mobilise avec la vente de très jolies boules de noël dès la fin novembre. Elles seront disponibles à la maire au prix de 4 euros.

LES BRUITS DE VOISINAGE

Les appels au civisme, régulièrement relayés dans ce bulletin ne sont pas toujours entendus et certains continuent à polluer leur entourage de décibels.

Les extraits suivants du « Guide du maire contre les bruits de voisinage » devraient permettre à chacun de mieux appréhender le problème.

« Le bruit constitue, en effet, pour nos concitoyens l'une des nuisances les plus fortement ressenties. En dehors de son importance pour la qualité de la vie, le bruit a aussi des répercussions prouvées sur la santé.

Les bruits de voisinage sont les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal sous sa responsabilité. Il s'agit aussi des bruits provenant des activités professionnelles ou activités sportives, culturelles ou de loisirs, organisées de façon habituelle, ainsi que les bruits de chantiers.

Le Code de la Santé Publique permet de sanctionner les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme à tout moment de la journée et à fortiori, la nuit. »

MÊME AVANT 22 HEURES, TOUT BRUIT GÊNANT PEUT DONC ÊTRE SANCTIONNÉ

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 9h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

(Arrêté DDASS/2006 n° 21 du 18 mai 2006 Article 4 – de la préfecture de la Haute-Saône relatif à la lutte contre les bruits de voisinage).

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

COLIS DES ANCIENS ET GALETTE DES ROIS

Les colis cadeaux de fin d'année, composés de produits fins et régionaux, ornés de dessins réalisés par les enfants du périscolaire, seront distribués, comme les années précédentes, par les membres du CCAS et du Conseil municipal, à partir de la mi-décembre, à tous les habitants âgés de 70 ans et plus.

Réunis le 8 octobre dernier, les membres du CCAS ont décidé, compte-tenu de la situation sanitaire, de supprimer en 2021, la traditionnelle galette des rois qui réunit chaque année, début janvier, une centaine de convives. Nous regrettons d'avoir à annuler ce moment de convivialité et espérons pouvoir le retrouver en 2022.

UN NOUVEAU VISAGE AU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Depuis le 16 septembre, Madame Stéphanie RICHARD remplace Madame Martine ALBRECHT au poste de Secrétaire de Mairie.

Après 17 années d'expérience au sein de la Commune de Frotey-lès-Vesoul, Stéphanie décide de passer le pont de la Colombine pour apporter ses connaissances et mettre son savoir-faire au service des administrés de Quincey.

Nous lui souhaitons la bienvenue.

L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE QUINCEY

L'ASC QUINCEY a repris ses activités début septembre dans une ambiance de camaraderie et heureuse de se retrouver après 7 mois d'inactivité, tout en respectant les mesures sanitaires port du masque en entrant et en sortant, gel, distances etc.

Pour les inscriptions nous nous sommes arrêtés au nombre de personnes autorisé.

Espérons que l'année 2021 soit meilleure.

LA CARTE AVANTAGES JEUNES

La Carte Avantages Jeunes est une action du Centre régional d'information jeunesse (Crij) et du réseau Information Jeunesse de Bourgogne Franche-Comté soutenue par la Région.

Elle est vendue en Mairie de QUINCEY au tarif de :

- **3.50 €** pour les jeunes de Quincey jusqu'à 18 ans
- **8 €** pour les jeunes de Quincey de plus de 18 ans et aux jeunes extérieurs à la commune.

Sa durée de validité est de 1 an à savoir du 1er septembre 2020 au 31 août 2021. Elle propose à tous les moins de 30 ans 3.200 réductions et gratuités pour la culture, les loisirs, le sport et la vie quotidienne, avec la participation de 2.000 partenaires en Bourgogne Franche-Comté. Et cette année, de nombreuses nouveautés composent la nouvelle e-Carte Avantage Jeunes…

Quelles nouveautés ?

1) La dématérialisation du livret de réductions et la livraison

La e-Carte Avantages Jeunes offre deux options pour son livret de réductions :

- les jeunes pourront choisir une version 100% dématérialisée de leur e-Carte Avantages Jeunes qui leur permettra de découvrir et d'utiliser la totalité des avantages grâce à leur smartphone depuis avantagesjeunes.com

- celles et ceux qui n'ont pas encore de smartphone pourront encore recevoir leur carte et leur livret matérialisé en point relais ou à domicile en commandant leur carte en ligne.

Livraison de la carte au choix :

- A la maison : service payant
- En point relais : service gratuit

2) Un nouveau site internet personnalisé pour les adhérents.

Nouveau site internet de la Carte avantages jeunes développé avec les dernières technologies pour offrir un contenu personnalisé à chaque adhérent de la carte en fonction de l'âge, du lieu de domiciliation, des activités préférées, etc.

3) Le + du Pass Culture

Les jeunes de 18 ans qui s'inscrivent au Pass Culture pourront obtenir une e-Carte Avantages Jeunes dématérialisée grâce à leur crédit Pass Culture. Tous les jeunes de 18 ans titulaires de la e-Carte Avantages Jeunes qui ne seront pas inscrits au Pass Culture pourront y accéder depuis avantagesjeunes.com

LES ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 MAI 2020

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Election du Maire et des Adjoints

I - Élection du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code général des collectivités territoriales, invite le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales :

- demande alors s'il y a des candidats.
- enregistre la candidature de M. Bruno BIDOYEN.

et invite les conseillers municipaux à passer au vote.
Après dépouillement, M. Bruno BIDOYEN ayant obtenu 14 voix, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

II - création des postes d'adjoints

Sous la Présidence de M. Bruno BIDOYEN, élu Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-2,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- décide la création de 4 postes d'adjoints,
- précise que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection.

III -Élections des adjoints

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, conformément à l'article L 2122-7-2 du CGCT.
Un appel à candidatures est effectué.
Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire est déposée :

- Liste 1 – Mme Annie BAUMLIN

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à passer au vote.
Après dépouillement, La liste 1 ayant obtenue 15 voix, sont proclamés Adjoints au Maire et prennent rang dans l'ordre de la liste, telle que présentée :

- 1er Adjoint : Mme Annie BAUMLIN
- 2ème Adjoint : M. Joseph NICOT
- 3ème Adjoint : Mme Lucie REYNAUD
- 4ème Adjoint : M. Christian CHAUSSALET

IV - Lecture de la charte de l'Élu local

Lecture de la charte de l'élu local est faite par le Maire, aux membres du conseil municipal :
Article L 1111-1-1 du CGCT : les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

SÉANCE DU 4 JUIN 2020

I - Délégations de pouvoirs du Conseil municipal au Maire

Le Code général des collectivités territoriales détermine en l'article L.2122-22 les pouvoirs que le conseil municipal peut déléguer au Maire. Le Maire invite le conseil à examiner les pouvoirs qu'il pourrait déléguer au Maire pour la durée de son mandat.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue à Monsieur le Maire les pouvoirs énoncés au cours de la séance.

II - Indemnité de fonction du Maire et des Adjoints
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et l'unanimité, décide :
de fixer, avec effet au 28 mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et d'un conseiller municipal, comme suit :

- maire : 51.6 % de l'indice brut terminal
- 1er adjoint : 19.8 % de l'indice brut terminal
- 2ème adjoint : 14.85 % de l'indice brut terminal
- 3ème adjoint : 11.88 % de l'indice brut terminal
- 4ème adjoint : 11.88 % de l'indice brut terminal
- conseiller municipal : 4.13 % de l'indice brut terminal

III - Désignation des délégués au SIED 70
En application de l'article VI des statuts du Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône, la commune de Quincey doit désigner deux délégués : un titulaire et un suppléant.
Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

- délégué titulaire : M. Romain MUNIER
- délégué suppléant : M. Christian CHAUSSALET.

IV - Désignation des délégués a l'association des communes forestières
Les conseillers municipaux désignés comme «délégués forêt» sont les représentants et interlocuteurs privilégiés de la commune auprès de la Fédération nationale des communes forestières.
Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

- délégué titulaire : M. Joseph NICOT
- délégué suppléant : M. Stéphane CHEVILLARD.

V - Remboursement des arrhes de la MTL
De nombreuses locations de la salle des fêtes ont été annulées suite aux mesures mises en place par le gouvernement, pour faire face à la pandémie du COVID-19. Tenant compte de cette situation exceptionnelle, Monsieur le Maire propose le remboursement des arrhes déjà versés.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement des arrhes versées pour les locations ayant dû être annulées.

VI - Recrutement d'un emploi saisonnier
Considérant que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de la voirie et des réseaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à recruter sur un emploi non permanent un agent contractuel en référence au grade d'adjoint technique territorial, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 1er avril au 30 septembre inclus.

VII - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux de revêtement de sol dans les salles de classe de l'école. Il s'agit de poser un revêtement spécial sur le sol existant, dont les dalles se fissurent et se décollent.
Le montant total des travaux est estimé à 15 721.85 € HT (18 866.22 € TTC), basé sur le devis présenté par la SARL Vésulienne du Bâtiment.
Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à la DETR.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention de 5 502.65 € HT au titre de la DETR, soit 35 % du montant du projet.

VIII - Demande de subvention au titre de l'aide départementale
Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux de revêtement de sol dans les salles de classe de l'école. Il s'agit de poser un revêtement spécial sur le sol existant, dont les dalles se fissurent et se décollent.
Le montant total des travaux est estimé à 15 721.85 € HT (18 866.22 € TTC), basé sur le devis présenté par la SARL Vésulienne du Bâtiment.
Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à l'Aide Départementale
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention de 4 716.55 € HT au titre de l'Aide Départementale, soit 30 % du montant du projet.

SÉANCE DU 11 JUIN 2020

I - Désignation des représentants dans diverses commissions
Le conseil municipal décide de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L2121-22 du CGCT et désigne au sein de ces commissions :

1. Affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires : Mme Lucie REYNAUD, Mme Estelle TURAN, Mme Caroline DORMOY, M. Bruno BIDOYEN.
2. Cadre de vie, urbanisme, développement durable : M. Joseph NICOT, M. Pierre ARTAUX, M. Romain MUNIER, M. Bruno BIDOYEN, M. Christian CHAUSSALET, Mme Estelle TURAN.
3. Communication, information : Mme Véronique BATISSE, M. Gilles GARDIENNET, M. Valentin COLLEUILLE, Mme Séverine CHARLOT, M. Bruno BIDOYEN.
4. Finances, travaux : M. Gilles GARDIENNET, Mme Annie BAUMLIN, Mme Séverine CHARLOT, M. Romain MUNIER, M. Pierre ARTAUX, Mme Caroline DORMOY, M. Christian CHAUSSALET.
5. Forêt : M. Joseph NICOT, M. Stéphane CHEVILLARD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Annie BAUMLIN.
6. Jeunesse et monde associatif : Mme Lucie REYNAUD, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Véronique BATISSE, M. Valentin COLLEUILLE, M. Romain MUNIER.

II - Commission de contrôle des listes électorales
Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal : la loi organique n° 2016-1046 du 1er août 2016 transfère au maire la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Un contrôle à postériori est exercé par la commission de contrôle des listes électorales ; son rôle est d'examiner les recours administratifs préalables obligatoires que des électeurs pourraient avoir formé contre la décision du maire à leur égard, et de contrôler la régularité des listes électorales de la commune telles qu'elles sont extraites du répertoire électoral unique (REU).
La commission se réunit au moins une fois par an en l'absence de scrutin, et entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin.
Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée ainsi :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office,
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat,
- un délégué désigné par le Président du tribunal judiciaire.

Mme Véronique BATISSE est volontaire.
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme Véronique BATISSE, membre de la commission de contrôle des listes électorales de la commune.

III - Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS
Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 10 (dix), le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

IV - Mise en place du compte-épargne temps
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, à compter du 1er juillet 2020, de mettre en œuvre le compte épargne-temps au profit des agents titulaires et contractuels de la fonction publique territoriale qui sont employés de manière continue et ont accompli au moins une année de service dès lors qu'ils remplissent les conditions énoncées par le texte et l'organe délibérant de la collectivité et qu'ils en font la demande, ainsi que de les informer annuellement des droits épargnés et consommés.

V - Prime exceptionnelle «covid-19»
Considérant qu'une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents de la collectivité pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:
instaure une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, à savoir les fonctionnaires et agents contractuels de droit publics.

VI - Cartes avantages jeunes
Le conseil municipal décide de reconduire le dispositif Carte Avantages Jeunes pour l'année 2020/2021 et de prendre en charge 50 % du prix de la carte pour les jeunes de Quincey jusqu'à 18 ans pour l'année 2020/2021.

VII - Demandes de subventions au département- travaux de voirie
Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de réfection du Chemin de la Demie.
Le montant total des travaux, basé sur le devis présenté par la société Colas, est estimé à 37 121.30 € HT (44 545.56 € TTC), dont 9 440.00 € HT (11 328.00 € TTC) consacrés à la réfection des bordures de trottoirs.
Monsieur le Maire informe que le projet est éligible à l'Aide Départementale sur les travaux de voirie (subvention à hauteur de 50 % pour un montant des travaux plafonné à 21 564.00 € HT) et à la subvention départementale sur les bordures des trottoirs (aide de 20 €/ml).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention de 10 782.00 € au titre de l'Aide départementale aux travaux de voirie, et une subvention de 4 720.00 € au titre de la subvention sur les bordures de trottoirs.

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

I - Dénomination d'une rue
Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la portion de voie à partir du pont franchissant le «Chemin Vert» rue de Nonchetille et aboutissant à l'Usine des Eaux, du nom de : Sylvain REDOUTEY, plongeur spéléologue, né le 2 septembre 1964, décédé le 12 juillet 2019.
Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la dénomination «rue Sylvain REDOUTEY» pour la portion de voie précitée.

II - Renouvellement du traité de concession GRDF
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer, pour une durée de 30 ans, la convention de concession pour la distribution publique de gaz naturel avec GRDF.

III - CCAS : élections des membres issus du conseil municipal
Mme Annie BAUMLIN, Mme Séverine CHARLOT, Mme Véronique BATISSE, M. Gilles GARDIENNET, M. Pierre ARTAUX sont élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS.

IV - Commission d'appel d'offres
Les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat sont :
- Membres titulaires : M. Christian CHAUSSALET, Mme Annie BAUMLIN, M. Romain MUNIER,
- Membres suppléants : Mme Lucie REYNAUD, Mme Séverine CHARLOT, M. Joseph NICOT.

V - Commission communale des impôts directs
Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.
Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.
Cette liste sera transmise au Directeur départemental des finances publiques qui procédera à la désignation des commissaires amenés à siéger à la CCID.

SÉANCE DU 7 JUILLET 2020

I – Taux d'imposition des taxes locales 2020
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de laisser inchangés les taux d'imposition des deux taxes directes locales suivantes :
Taxe Foncière Bâti : 17.44 % Taxe Foncière Non Bâti : 46.24 %

II – Budget primitif 2020
Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2020 suivant :

BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	849 988.00 €	Dépenses	300 356.00 €
Recettes	849 988.00 €	Recettes	300 356.00 €

III - Subvention aux associations
Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de l'attribution des subventions aux associations et autres personnes de droits privés pour l'année 2020 comme suit :

ANCIENS COMBATTANTS	300.00 €
ASCQ (Association Sportive et Culturelle de Quincey)	450.00 €
A T L (A Tous Loisirs)	450.00 €
LES PTITS LOUPS RENTREE SCOLAIRE 20.00 €/ enfant de Quincey	2 140.00 €
VOYAGES SCOLAIRES COLLEGES LYCEES	800.00 €
ADAPEI	50.00 €
ADIL 70	50.00 €
CROIX ROUGE	50.00 €
EPI CERISE	50.00 €
RESTOS DU COEUR	100.00 €
TELETHON	100.00 €
TOTAL	**4 540.00 €**

Il précise que les crédits budgétaires seront ouverts à l'article 6574 du budget général de la Commune.

IV - Convention de mise à disposition avec la commune de Frotey-lès-Vesoul
Suite au recrutement de Mme RICHARD Stéphanie à compter du 1er juillet 2020 au sein de la Commune de QUINCEY en qualité de secrétaire de Mairie en remplacement de Mme ALBRECHT et après accord entre la commune de FROTEY-lès-VESOUL, la commune de QUINCEY et l'intéressée, Monsieur le Maire est autorisé à signer une convention de mise à disposition avec la Commune de FROTEY-lès-VESOUL pour la période du 23 Juin 2020 au 15 septembre 2020.

SÉANCE DU 27 AOÛT 2020

I – Décision Modificative – Budget Principal
Le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'effectuer des ajustements sur le budget primitif Principal, afin de régulariser l'opération de cession du corrélateur effectuée en mai 2020.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la révision de crédits proposée.

II – Extension du Réseau d'Électricité Lotissement Prive de Champdamoy
Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour le lotissement privé « Champdamoy » de quatre parcelles.
Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED70) auquel adhère la commune.
L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit l'extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 65 mètres avec la mise en place dans la tranchée d'une gaine d'éclairage public en attente.
Monsieur le Maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 55 % du montant total des travaux.
Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- Demande au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant- projet définitif présenté par monsieur le Maire.
- Demande que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par Monsieur FALLOUEY.

III – Désignation d'un Délégué du CNAS
Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente du Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis le 1er janvier 2008. Cet organisme fournit des prestations d'action sociale à l'ensemble des agents de la collectivité.
A chaque renouvellement de mandat, la collectivité doit désigner un délégué représentant le collège des élus.
Monsieur le Maire propose de nommer Mme Séverine CHARLOT en qualité de délégué(e) des élus.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de désigner Mme Séverine CHARLOT comme représentant(e) des élus au CNAS pendant la durée du mandat.

IV – Convention sur l'instruction des Autorisations des Droits des Sols
Le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de convention relative à la délégation à la Communauté d'Agglomération de Vesoul de l'instruction des autorisations d'urbanisme et autorise le Maire à signer la convention telle qu'elle a été présentée.

V – Maintien ou non d'un Adjoint suite à un retrait de délégation
Suite au retrait de délégations à Madame Annie BAUMLIN par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, de ne pas maintenir Madame BAUMLIN dans ses fonctions d'adjointe au maire.

VI – Détermination du nombre d'adjoints au maire
Le conseil municipal, à une abstention, décide de maintenir le nombre d'adjoints à quatre et d'attribuer au nouvel adjoint le même rang que celui devenu vacant.

VII – Élection du Premier Adjoint
Madame Véronique BATISSE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1ère adjointe au Maire

SÉANCE DU 1ER OCTOBRE 2020

I – Indemnité de fonction des élus municipaux
Suite à la destitution de Madame BAUMLIN de sa fonction d'adjointe et à la nouvelle élection de Madame BATISSE en tant que 1ère adjointe au Maire, Le conseil municipal décide de modifier les termes de la délibération n°14/2020 adoptée le 4 juin 2020, à savoir :
Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et du conseiller municipal délégué est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale fixé aux taux suivants :

Maire : 51.6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
1er et 2ème adjoint : 14.85 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
3ème et 4ème adjoint : 11.88 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
Conseiller municipal délégué : 4.13 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

II – Adhésion a l'association haut-saônois pour sauvegarde de l'enfant et de l'adulte
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de soutenir l'action menée par L'Association Haut-Saônoise pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en adhérant à cette dernière.

III – Autorisation de recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels
Le Maire informe l'assemblée, que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel de personnel en cas de surcroît temporaire de travail, conformément à l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 :
1° Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;
2° Pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu le cas échéant du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

IV – Subvention voyages scolaires 2020-2021
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder pour les séjours culturels, linguistiques ou sportifs organisés par les collèges ou les lycées, pour l'année scolaire 2020/2021, une participation financière de :
- 40.00 € pour un séjour en métropole,
- 80.00 € pour un séjour hors métropole ou à l'étranger.

V – Budget commune – décision modificative n°02
Afin de régulariser une erreur d'imputation sur le budget COMMUNE 2010 concernant le versement d'une subvention au titre des amendes de police, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à augmenter les crédits au compte 1332 - Amendes de police pour la somme de 1 183.00 € et au compte 1342- Amendes de police pour un montant de 1 183.00 €.

PANNEAUPOCKET
Informe et Alerte les habitants

DERNIÈRE MINUTE

Pour toujours mieux vous informer ou vous alerter, votre mairie à choisi l'application **PANNEAUPOCKET** que vous pouvez télécharger sur votre smartphone. Vous pourrez ainsi être informés en temps réel de toute l'actualité de la commune, coupures de réseaux, travaux, alertes météo, et bien plus encore.
C'est simple, gratuit et 100% anonyme.

1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **PanneauPocket** sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery**

2 Ouvrez PanneauPocket et désignez ensuite votre Commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.
Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des panneaux d'alertes et d'informations de votre Commune !

Commune de Quincey

IMPRESSION : IMPRIMERIE REPRO-SYSTEM – 70000 VESOUL IMPRIM'VERT